

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 151

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ET AFFAIRES
CONSULAIRES



PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2021, comme en 2020, l'exécution budgétaire du programme 151, ses missions consulaires et ses objectifs de performance ont été marqués par la pandémie de Covid-19.

Budgétairement, le programme 151 est composé de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger », qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment des dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et les dépenses d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc) ;
- Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) » qui est dédiée à l'aide à la scolarité. Cette action mobilise les crédits nécessaires à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes ;
- Action 3 : « Instruction des demandes de visas » qui correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Cette action consomme des crédits de titre 2 (dépenses de personnel) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds (européen) de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

Les crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) pour 2021 pour le programme 151 en hors titre 2 (HT2) étaient de 135,2 M€ en AE et 135,5 M€ en CP. Après application de la réserve de précaution de 4 %, 129,8 M€ en AE et 130,1 M€ en CP étaient initialement disponibles, hors reports.

Les crédits initialement inscrits en LFI pour 2020 pour les élections consulaires, décalées à 2021 en raison de la situation sanitaire, ont fait l'objet d'un report de 2,2 M€. Par ailleurs, un report de 25 M€, sur les 50 M€ obtenus dans le cadre du dispositif de soutien aux Français à l'étranger fragilisés par la crise sanitaire (loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative – LFR3), a été accordé.

Ces reports ont permis de financer la reconduction du secours occasionnel de solidarité (SOS), mis en place dès avril 2020 et reconduit en 2021, qui s'inspirait de l'aide exceptionnelle de solidarité versée aux foyers les plus modestes en France. Ils ont aussi renforcé notre soutien aux organismes venant en aide aux Français de l'étranger : la caisse des Français de l'étranger (CFE), les centres médico-sociaux (CMS), ainsi que les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) qui ont par ailleurs bénéficié du redéploiement des crédits non utilisés par le Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE).

Enfin, ils ont financé des aléas apparus en gestion 2021, notamment la prise en charge des opérations de rapatriement des personnels civils de recrutement local d'Afghanistan (1 M€) ainsi que la mise en place de prestations de vaccination et de conversion des schémas vaccinaux permettant l'obtention du passe sanitaire pour les Français de l'étranger (3,2 M€ en AE).

Par la suite, 4,6 M€ en AE et CP, correspondant à 85% de la réserve de précaution du programme 151 ont été annulés par la loi du 19 juillet 2021 de finances rectificative. En complément, la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative a annulé 21,9 M€ en AE et 22,6 M€ en CP, correspondant principalement aux crédits non consommés des bourses scolaires et des élections, ainsi qu'au solde de la réserve de précaution.

En prenant en compte ces mouvements, le disponible du programme 151 HT2 en 2021 s'est finalement établi à 136,8 M€ en AE et 137,1 M€ en CP. La consommation des crédits du programme 151 est de 126,6 M€ en AE et 124,7 M€ en CP, soit 92,5 % des crédits disponibles en AE et 91% en CP.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer deux objectifs, dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- Objectif 1 : « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire », qui mesure le nombre de documents consulaires, dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents;
- Objectif 2 : « Simplifier les démarches administratives », qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

Après une année 2020 particulièrement marquée par la pandémie de Covid 19 (confinements et télétravail, fermeture des frontières, recentrage sur les activités prioritaires comme la protection consulaire et les aides sociales, etc.), les services centraux du MEAE ainsi que les postes consulaires à l'étranger, chargés d'une mission de service public, retrouvent en général progressivement leur fonctionnement d'avant crise. Leur activité reste néanmoins très affectée par les conséquences de la pandémie, quand il ne s'agit pas de sa poursuite dans certains pays.

Les efforts de rationalisation opérés, entre autres grâce à la modernisation de l'administration consulaire (mise en place du registre de l'état civil électronique - RECE) ont permis d'atteindre certaines des cibles fixées dans le cadre du PAP 2021 pour l'objectif 1. La majeure partie reste néanmoins affectée par la persistance de la crise sanitaire, en particulier la délivrance de visas par ETPT, la demande peinant à reprendre (-77 % par rapport à 2019).

La dématérialisation des démarches consulaires (objectif 2) se poursuit positivement, grâce à la mise en service du RECE en mars 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire****INDICATEUR****1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
1. Administration des Français (réseau)	Nb	130	83	120	100	107	130
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	61	63	61	63	84	61
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 676	1 450	1 450	1 324	1 478	1 500
4. Visas (réseau)	Nb	415	93	200	62	68	400

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

INDICATEUR mission**1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
1. Passeports (réseau)	jours	15,6	23	13	19	20	13
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	24	19	20	19	19
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	jours	55	79	55	Sans objet	86	Sans objet
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	15,5	5	3	10	9	3
5. Visas court séjour	jours	4,84	4,7	2,5	4,7	6,9	2,5

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquée par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV)

Méthode de calcul :

Passeports et nouvelles cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des nouvelles cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Etat civil :

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'Etat civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1^{er} septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a désormais compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Administration des Français (réseau)

Après une année 2020 particulièrement marquée par la pandémie (confinements, fermeture des frontières), la délivrance de documents par les services « administration des Français » des postes consulaires est repartie à la hausse en 2021. En effet, on note une bonne reprise de la demande d'établissement de passeports ordinaires et d'inscription au Registre des Français établis hors de France, démarches qui représentent la majeure partie de l'activité. Les résultats inférieurs à ceux de 2019, année de référence, et aux prévisions effectuées dans le cadre du PAP 2021 s'expliquent notamment par la faible demande de laissez-passer, de passeports d'urgence et de déclarations de pertes et vols, qui concernent les Français en difficulté (plus de 60 000 démarches en 2019 contre à peine 35 000 en 2021).

État civil (SCEC)

La cible "établissement et transcription" d'état civil (2) est en hausse en 2021, grâce notamment à la rationalisation des procédures accompagnant la mise en place du travail à distance au sein du service central d'état civil (SCEC). En effet, le Registre de l'état civil électronique (RECE), dont l'expérimentation a débuté en mars 2021, permet de dématérialiser les dossiers et, en réduisant les délais d'acheminement, d'accélérer leur traitement.

Même si de nombreux gains de productivité ont été réalisés au cours de ces dernières années pour l'exploitation d'actes d'état civil (3) grâce à l'effort d'informatisation des dispositifs de demandes de copies et d'extraits, le contexte de pandémie a affecté cette activité, ce qui a imposé une réorganisation du travail. Le système de traitement des demandes d'actes dématérialisés par les agents en télétravail et des dossiers papier (livrets de famille, jugements de divorces, changements de nom/prénom, apposition de mentions, etc.) par les agents sur site, mis en place en 2020 et revu en 2021, a permis de maintenir un bon rendement, même si inférieur aux résultats pré-Covid de 2019.

Visas (réseau)

En 2020, l'activité visa (4) a connu une baisse sans précédent, conséquence de la pandémie de Covid-19 et de la fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne. En 2021, malgré une reprise des déplacements internationaux, on constate que la demande de visas courts séjours, qui représentait par le passé jusqu'à 95 % de la demande dans certains pays (Chine, Russie, historiquement les plus gros demandeurs) peine à retrouver son niveau d'antan.

1.2 DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

Comme en 2020, les délais de délivrance des passeports ordinaires (1) et des nouvelles cartes nationales d'identité (2), calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur, restent affectés par les perturbations du trafic aérien, qui ont rallongé l'acheminement auprès des postes consulaires et des usagers (envoi par courrier sécurisé au domicile). En raison des confinements, certains usagers sont également parfois empêchés de retirer leur passeport et/ou nouvelle carte d'identité auprès du poste consulaire, ce qui rallonge fictivement le délai.

État civil - transcription des actes (réseau)

L'activité de transcription des actes d'état civil (3) dans nos consulats s'inscrit dans un processus de réalisation des tâches qui n'est pas forcément classé prioritaire face à d'autres actions qui requièrent une action immédiate (délivrance de passeports, échéances électorales nécessitant une forte mobilisation des équipes, aide à nos compatriotes en difficulté par exemple). Cette activité nécessite aussi parfois d'engager localement des démarches qui peuvent se révéler longues et complexes, comme les levées d'actes en cas de suspicion de fraude. Les délais étant faussés, il a été jugé préférable de ne pas conserver cet indicateur et de demander sa suppression à compter de 2022.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Depuis la réorganisation des équipes du SCEC en 2019, les délais d'exploitation des actes d'état civil (4) se maintiennent à un niveau de traitement convenable. Néanmoins, suite à la mise en place du RECE en mars 2021, qui s'est accompagnée d'ajustements techniques, et en raison d'un retour à la hausse de la demande d'actes (10 000 demandes par jour, soit le niveau d'avant crise), les délais de délivrance ont légèrement augmenté mais se sont stabilisés à un niveau raisonnable. Par la suite, durant la période estivale, la forte participation du SCEC à la cellule de conversion de passes sanitaires pour les Français vaccinés à l'étranger a contribué à une augmentation conjoncturelle du stock des demandes, entraînant par voie de conséquence un allongement des délais de traitement pour les usagers (9 jours).

Visas (réseau)

Le délai moyen de délivrance des demandes de visas de court séjour (5) s'est établi à 6,9 jours en 2021. Ce délai, supérieur aux prévisions du PAP 2021 (4,7 jours) malgré une légère reprise de l'activité, est lié à la baisse ponctuelle des effectifs « visas », provisoirement redéployés vers d'autres secteurs (en grande partie celui des affaires sociales très fortement sollicité depuis le début de la crise).

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	94	96	95	97	95	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	44	42	45	40	40	50

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 = Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 = Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de dématérialisation de demande des actes reste stable et à un niveau élevé.

Dès le début de la crise sanitaire, les Français de l'étranger ont été invités à privilégier les démarches en ligne telle que l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site «www.service-public.fr». En 2021, cette démarche est en léger repli puisqu'on estime que 40 % des demandes d'inscription au registre ont été réalisées en ligne.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	9 867 000 13 422 365	1 016 381	20 600 000 31 554 934	211 718 436 213 337 897	211 718 436
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				104 754 393 80 462 530	104 754 393 80 462 530	104 754 393
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035 56 072 400	30 559	111 774		55 535 035 56 214 733	55 928 931
Total des AE prévues en LFI	236 786 471	9 867 000	0	125 354 393	372 007 864	372 401 760
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+458 540		+188 604 (hors titre 2)		+647 144	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 830 988		+1 379 456 (hors titre 2)		-8 451 532	
Total des AE ouvertes	227 414 023		136 789 453 (hors titre 2)		364 203 476	
Total des AE consommées	223 416 617	13 452 924	1 128 156	112 017 464	350 015 160	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	10 168 000 11 760 005	791 084	20 600 000 31 580 909	212 019 436 211 476 214	212 019 436
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				104 754 393 80 462 530	104 754 393 80 462 530	104 754 393
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035 56 072 400	61 249	111 774		55 535 035 56 245 424	55 928 931
Total des CP prévus en LFI	236 786 471	10 168 000	0	125 354 393	372 308 864	372 702 760
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+458 540		+188 604 (hors titre 2)		+647 144	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 830 988		+1 412 654 (hors titre 2)		-8 418 334	
Total des CP ouverts	227 414 023		137 123 651 (hors titre 2)		364 537 674	
Total des CP consommés	223 416 617	11 821 254	902 858	112 043 439	348 184 168	

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2020</i>					
	<i>Consommation 2020</i>					
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252 170 642 710	12 580 377 7 316 279	442 374	17 805 000 21 912 809	212 244 629	212 244 629 200 314 172
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ		2 542		105 310 000 140 797 600	105 310 000	105 310 000 140 800 142
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421 57 177 634	177 036			54 978 421	55 303 421 57 354 670
Total des AE prévues en LFI	236 837 673	12 580 377	0	123 115 000	372 533 050	372 858 050
Total des AE consommées	227 820 344	7 495 856	442 374	162 710 409		398 468 983

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2020</i>					
	<i>Consommation 2020</i>					
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252 170 642 710	12 580 377 7 383 420	442 374	17 805 000 21 897 008	212 244 629	212 244 629 200 365 512
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ		2 542		105 310 000 140 797 600	105 310 000	105 310 000 140 800 142
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421 57 177 634	149 547			54 978 421	55 303 421 57 327 181
Total des CP prévus en LFI	236 837 673	12 580 377	0	123 115 000	372 533 050	372 858 050
Total des CP consommés	227 820 344	7 535 508	442 374	162 694 608		398 492 834

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	227 820 344	236 786 471	223 416 617	227 820 344	236 786 471	223 416 617
Rémunérations d'activité	187 184 284	193 916 148	182 724 119	187 184 284	193 916 148	182 724 119
Cotisations et contributions sociales	39 935 515	41 772 217	39 776 237	39 935 515	41 772 217	39 776 237
Prestations sociales et allocations diverses	700 544	1 098 106	916 262	700 544	1 098 106	916 262
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 495 856	9 867 000	13 452 924	7 535 508	10 168 000	11 821 254
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 495 856	9 867 000	13 452 924	7 535 508	10 168 000	11 821 254
Titre 5 – Dépenses d'investissement	442 374	0	1 128 156	442 374	0	902 858
Dépenses pour immobilisations corporelles de	0	0	111 774	0	0	111 774

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	442 374	0	1 016 381	442 374	0	791 084
Titre 6 – Dépenses d'intervention	162 710 409	125 354 393	112 017 464	162 694 608	125 354 393	112 043 439
Transferts aux ménages	158 880 213	121 754 393	107 788 316	158 880 413	121 754 393	107 798 291
Transferts aux entreprises	10 000	0	0	10 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	3 820 196	3 600 000	4 229 148	3 804 196	3 600 000	4 245 148
Total hors FdC et AdP		372 007 864			372 308 864	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-9 372 448			-9 372 448	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 568 060			+1 601 258	
Total*	398 468 983	364 203 476	350 015 160	398 492 834	364 537 674	348 184 168

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	1 745 548		458 540	1 745 548		458 540
Autres natures de dépenses	202 500	393 896	188 604	202 500	393 896	188 604
Total	1 948 048	393 896	647 144	1 948 048	393 896	647 144

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2021	458 540		458 540					
Total	458 540		458 540					

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021		188 604		188 604				
Total		188 604		188 604				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021	100 000	721 824	100 000	753 197				
Total	100 000	721 824	100 000	753 197				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021		27 200 000		27 862 179				
Total		27 200 000		27 862 179				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						4 607 761		4 607 761
01/12/2021					9 930 988	21 934 607	9 930 988	22 594 961
Total					9 930 988	26 542 368	9 930 988	27 202 722

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	558 540	28 110 428	558 540	28 803 980	9 930 988	26 542 368	9 930 988	27 202 722

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	30 467 000 45 993 680	211 718 436 213 337 897	181 251 436 167 344 217	30 768 000 44 131 998	212 019 436 211 476 214
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		104 754 393 80 462 530	104 754 393 80 462 530		104 754 393 80 462 530	104 754 393 80 462 530
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035 56 072 400	142 333	55 928 931 56 214 733	55 535 035 56 072 400	173 024	55 928 931 56 245 424
Total des crédits prévus en LFI *	236 786 471	135 221 393	372 007 864	236 786 471	135 522 393	372 308 864
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-9 372 448	+1 568 060	-7 804 388	-9 372 448	+1 601 258	-7 771 190
Total des crédits ouverts	227 414 023	136 789 453	364 203 476	227 414 023	137 123 651	364 537 674
Total des crédits consommés	223 416 617	126 598 543	350 015 160	223 416 617	124 767 551	348 184 168
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 997 406	+10 190 910	+14 188 316	+3 997 406	+12 356 100	+16 353 506

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	236 786 471	135 777 000	372 563 471	236 786 471	136 078 000	372 864 471
Amendements	0	-555 607	-555 607	0	-555 607	-555 607
LFI	236 786 471	135 221 393	372 007 864	236 786 471	135 522 393	372 308 864

A la suite d'un amendement de -555 607 € en AE=CP, les crédits hors titre 2 du programme 151 s'établissaient en LFI pour 2021 à 135 221 393 € en AE et 135 522 393 € en CP.

Aucun amendement n'est venu minorer ou majorer en 2021 les crédits de titre 2.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits hors titre 2 :

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été demandé en gestion sur le HT2.

Les mouvements réglementaires suivants sont intervenus en cours de gestion :

- La loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative a annulé 4 607 761 € en AE et CP, correspondant à 85 % de la réserve de précaution du programme 151.
- La loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative a annulé 21 934 607 € en AE et 22 594 961 € en CP, correspondant principalement aux crédits non consommés des bourses scolaires, des élections, à la prise en charge des opérations de rapatriement des personnels civils de recrutement local d'Afghanistan (ouverture de crédits auprès du ministère de l'intérieur en parallèle) ainsi qu'au solde de la réserve de précaution.

Crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2021 étaient de 236,79 M€ en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont 28,36 M€ de crédits CAS «Pensions».

Après application du taux de réserve de précaution de 0,5 %, la dotation de crédits de titre 2 était de 235,60 M€ dont 28,21 M€ de crédits CAS «Pensions».

Les principaux mouvements qui ont modifié les crédits ouverts en cours d'exercice 2021 sont les suivants :

- une attribution de produit n° 2-2-00475 de 0,46 M€ correspondant aux recettes additionnelles de droits de visas ;
- un report de fonds de concours n° 1-1-00333 de 0,1 M€ dans le cadre du soutien opérationnel de l'Union européenne, dédié à la sécurité intérieure - frontières et visas ;
- une annulation de 9,93 M€ de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » dans le cadre de la LFR.

Après réalisation de ces mouvements, les crédits de titre 2 ouverts en 2021 se sont élevés à 227,41 M€ dont 28,36 M€ de crédits CAS « Pensions » sur le programme 151.

Au 31 décembre 2021, le programme 151 a consommé 98,24 % des crédits disponibles. Ainsi, l'exécution 2021 est de 223,42 M€ de crédits de titre 2 dont 27,14 M€ de crédits CAS « Pensions ». Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » laisse un solde de fin de gestion de 3,99 M€ de crédits de titre 2 dont 1,21 M€ de crédits CAS « Pensions ». Ce reliquat résulte notamment de facteurs de sous-consommation liés à la crise sanitaire, en particulier des prises de fonction retardées à l'étranger dans le contexte de la pandémie ainsi que du gain au change observé en raison de l'appréciation de l'euro suite au plan de relance européen.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

Crédits hors titre 2

- le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », qui a été doté sur le HT2 de 721 824 € en AE et 753 197 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2020 et a bénéficié de subventions au titre des fonds européens d'un montant de :

- 105 000 € au titre du solde du projet Audits des services des visas / fonctionnement / externalisation (FSI-V-14-154) ;
- 62 936,28 € au titre du solde du projet Formation des agents des services des visas (FSI-V-14-153) ;

- 20 667,78 € au titre du solde du projet Amélioration des procédures de vérifications d'état civil dans le cadre de regroupements familiaux (FAMI-I-14-173).

Crédits de titre 2

- le fonds de concours n°1-1-00333 «Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas» qui a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2021. Ce rattachement de crédits de 100 K€ sur le titre 2 correspond au versement d'un acompte lié au projet de rémunération des agents de droit local employés dans les services des visas des postes diplomatiques et consulaires à forte représentation Schengen (FSI-SOV-14-151).

- l'attribution de produit n°2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas » a permis de rattacher des crédits de titre 2 d'un montant de 458 K€ conformément au mécanisme permettant de financer des vacations. Compte tenu du contexte pandémique, une sous-consommation de ces crédits a pu être notée dans les services visas des consulats, en raison de la baisse du recours aux ADL vacataires, que ces crédits rémunèrent. Ainsi, 376 K€ ont été consommés, soit 82 % des crédits rattachés à l'attribution de produit n° 2-2-00475, laissant ainsi un solde de 82 K€.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 183 932	5 408 856	6 592 788	1 183 932	5 420 896	6 604 828
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 183 932	5 408 856	6 592 788	1 183 932	5 420 896	6 604 828

Crédits de titre 2 :

En fin de gestion 2021, il a été procédé à un dégel technique de la réserve de précaution du programme 151 à hauteur de 1,18 M€ de crédits de titre 2 en vue de son annulation en loi de finances rectificative.

Crédits hors titre 2 :

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution restante de 0,8 M€, après l'annulation de 4,6 M€ en loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021, a été annulée en LFR de fin de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	LFI + LFR 2021	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	472,45	516,00	0,00	478,36	-37,64

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 031,35	1 036,00	0,00	1 011,48	-24,52
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	83,45	101,00	0,00	71,61	-29,39
1105 – Agents de droit local	0,00	1 563,40	1 593,00	0,00	1 561,52	-31,48
Total	0,00	3 150,65	3 246,00	0,00	3 122,97	-123,03

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+5,91	+2,42	+3,49
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	+1,00	0,00	-20,87	-9,10	-11,77
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-11,84	-13,52	+1,68
1105 – Agents de droit local	0,00	+1,00	0,00	-2,88	+59,07	-61,95
Total	0,00	+2,00	0,00	-29,68	+38,87	-68,55

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3 123 ETPT pour une dotation de 3 246 ETPT (soit 96,2%) en loi de finances rectificative (LFR). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	92,95	32,00	8,86	78,88	0,00	7,59	-14,07	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	155,00	0,00	8,26	151,00	0,00	9,07	-4,00	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	164,95	0,00	7,53	171,45	0,00	7,62	+6,50	0,00
1105 – Agents de droit local	395,01	0,00	6,59	383,00	0,00	8,33	-12,01	0,00
Total	807,91	32,00		784,33	0,00		-23,58	0,00

REMARQUES SUR LES CRÉDITS DE PERSONNEL DES QUATRE PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sur l'ensemble du périmètre ministériel :

En 2021, l'arrêt d'Action publique 2022 (AP2022) a permis au MEAE de stabiliser ses effectifs tout en poursuivant sa gestion dynamique des emplois afin de répondre au mieux aux priorités politiques et à la charge de travail des postes diplomatiques et consulaires.

En gestion 2021, toutes catégories d'emplois confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée. Hors transferts et hors PFUE, l'exécution du schéma d'emplois est la suivante :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2021 en ETP prévu en PLF (hors créations PFUE)	Exécution du schéma d'emplois 2021 en ETP (hors PFUE)
G1 - Titulaires/CDI centrale	0	-42
G2 - Titulaires/CDI étranger	0	23
G3 - CDD et VI	0	76
G4 – Militaires	0	2
G5 – ADL	0	-59
Total	0	0

PAR CATEGORIE D'EMPLOIS :

Le schéma d'emplois exécuté en 2021 résulte de l'exercice annuel de programmation des effectifs, qui est postérieur à la rédaction du projet annuel de performance (PAP), et de la mise en œuvre du plan de recrutement des agents titulaires.

Il en ressort les éléments suivants :

- dans la catégorie G1, le schéma d'emplois négatif est notamment dû au solde de situations interruptives, en particulier en ce qui concerne les détachements sortants (beaucoup plus de sorties que de retours) et les disponibilités.
- dans la catégorie G2, le solde positif s'explique par la re-transformation de postes d'agents de droit local (ADL - G5) et d'agents contractuels recrutés sur place (CRSP - G3) en titulaires et par des créations prioritaires liées notamment au renforcement des secrétariats généraux d'ambassade (SGA). La crise sanitaire a souligné la nécessité de disposer d'agents titulaires pour occuper certaines fonctions à l'étranger ; elle a également mis en évidence une situation de sous-effectif dans de nombreuses ambassades, en particulier dans les secrétariats généraux subissant la plus forte charge de travail.
- dans la catégorie G3, le solde positif s'explique par le recours aux agents contractuels pour combler les postes vacants en administration centrale, pourvoir les postes créés dans le cadre du renforcement des missions effectuées à la demande du président de la République et armer la cellule passe vaccinal chargée de la saisie des données des certificats de vaccination des Français de l'étranger.
- dans les catégories G4 et G5, le schéma d'emplois correspond aux mesures de programmation, notamment la poursuite de la rationalisation des fonctions soutien dans les postes à l'étranger.

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2021 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIC	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTE C	Total
105	203	446	627	82	65	423	162	15	1 389	108	3 519
151	7	63	93	0	7	342	0	0	956	10	1 479

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

185	2	25	41	0	0	22	0	0	18	1	109
209	17	24	102	0	1	35	0	0	45	1	225
Total	229	558	863	82	73	823	162	15	2 408	119	5 332

AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIC/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	516,00	478,36	0,00	0,00	0,00	+5,91	+2,42	+3,49
Services à l'étranger	2 628,00	2 573,00	+2,00	0,00	0,00	-23,75	+49,97	-73,72
Autres	102,00	71,61	0,00	0,00	0,00	-11,84	-13,52	+1,68
Total	3 246,00	3 122,97	+2,00	0,00	0,00	-29,68	+38,87	-68,55

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	460,55
Services à l'étranger	0,00	2 601,82
Autres	0,00	67,36
Total	0,00	3 129,73

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils ont donc été inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

À titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'est élevée à 1 776 ETPT à l'étranger et à 762 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 397,00	2 306,15
03 – Instruction des demandes de visa	849,00	816,82
Total	3 246,00	3 122,97
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 0

Les informations relatives à l'emploi d'apprentis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont inscrites au programme n°105.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines pour le périmètre ministériel est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	187 184 284	193 916 148	182 724 119
Cotisations et contributions sociales	39 935 515	41 772 217	39 776 237
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	27 325 633	28 356 030	27 142 202
– Civils (y.c. ATI)	27 325 633	28 356 030	27 142 190
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			12
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			657
Autres cotisations	12 609 883	13 416 187	12 633 378
Prestations sociales et allocations diverses	700 544	1 098 106	916 262
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	227 820 344	236 786 471	223 416 617
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	200 494 711	208 430 441	196 274 416
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2021, la ventilation des crédits de titre 2 du programme 151 se répartit comme suit :

Programme 151	Catégorie 21 Rémunérations d'activités	Catégorie 22 Cotisations et contributions sociales	Catégorie 23 Prestations sociales et allocations diverses	Total crédits de titre 2
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	136 864 594	29 793 322	686 301	167 344 217
03 – Instruction des demandes de visa	45 859 525	9 982 915	229 960	56 072 400
Total	182 724 119	39 776 237	916 262	223 416 617

La catégorie 23 «Prestations sociales et allocations diverses» intègre, entre autres, le montant du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui s'est élevé en 2021 pour le programme 151 à 0,16 M€ pour une moyenne de 17 allocations versées par mois.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

Pour l'ensemble des programmes du MEAE, cette allocation de 3,66 M€ a été versée mensuellement à 219 bénéficiaires, tous programmes confondus.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	201,14
Exécution 2020 hors CAS Pensions	200,49
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	0,07
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,58
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,16
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,74
Impact du schéma d'emplois	-0,57
EAP schéma d'emplois 2020	2,50
Schéma d'emplois 2021	-3,07
Mesures catégorielles	0,87
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,68
GVT positif	1,99
GVT négatif	-1,31
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,18
Indemnisation des jours de CET	0,18
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-6,04
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,22
Autres variations	-6,25
Total	196,27

Le socle d'exécution 2020 hors CAS «Pensions» du programme 151 à hauteur de 201,14 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps à hauteur de 0,58 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008), 3 622 € ont été versés en 2021 au profit de 10 bénéficiaires.

La ligne «Rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA» correspond notamment au rebasage de 0,18 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 151 est évalué à 1,99 M€ (soit 1,01 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -1,31 M€ (-0,67 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,68 M€ (0,35 %).

Enfin, la ligne «Autres» de la rubrique «Autres variations des dépenses de personnel» intègre principalement les autres composantes sociées de la dépense et notamment, le gain au change des rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local découlant de l'appréciation de l'euro.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	52 103	54 295	54 677	28 657	29 862	30 072
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	140 101	137 835	144 998	29 421	28 945	30 450
1103 – CDD et volontaires internationaux	69 679	72 852	73 114	33 446	34 969	35 095
1105 – Agents de droit local	27 255	27 057	27 244	21 174	21 021	21 166

Les coûts moyens d'entrée sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison notamment, pour la catégorie LOLF G2, de la baisse des indemnités de résidence à l'étranger découlant du gain au change généré par l'appréciation de l'euro.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						95 942	143 913
Extension en année pleine des mesures 2020		G1/G3	Tous	09-2020	8	95 942	143 913
Mesures statutaires						80 391	80 391
Mise en œuvre du protocole PPCR	985	G1/G2	Tous	01-2021	12	80 391	80 391
Mesures indemnitaires						693 963	738 963
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	10	G1	Tous	09-2021	4	16 634	49 902
Revalorisation des agents contractuels CDD et CDI en administration centrale, dont filières SIC et spécialisées	12	G1/G3	CDI/CDD	09-2021	4	5 866	17 598
Mesures relatives au CIA	99	G1/G3	Tous	01-2021	12	60 568	60 568
Révision des barèmes RIFSEEP	468	G1	Tous	01-2021	12	401 192	401 192
Mesures en faveur des ADL	471	G5	ADL	01-2021	12	209 703	209 703
Total						870 296	963 267

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles a été consommée à hauteur de 0,87 M€ sur le programme 151. La répartition de l'enveloppe a évolué par rapport aux prévisions initiales. Les enveloppes de revalorisation de la rémunération des ADL, de revalorisation des agents contractuels et CDI et de révision du complément indemnitaire annuel (CIA) des titulaires ont été modulées pour disposer des moyens nécessaires à la révision des barèmes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour les corps ayant adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2016. Cinq ans après le lancement du dispositif, il était en effet nécessaire de procéder à des ajustements des barèmes de la principale prime du RIFSEEP. Par ailleurs, la réforme des taux de rémunération des astreintes et des interventions, annoncée en prévision initiale, prendra finalement effet à partir de 2022.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, ces dépenses HT2 sont retracées dans la partie éléments salariaux relatifs à ce programme.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 136 789 453	CP ouverts en 2021 * (P1) 137 123 651
AE engagées en 2021 (E2) 126 598 543	CP consommés en 2021 (P2) 124 767 551
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 107 008
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 10 190 910	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 123 660 543

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 486 989				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 486 989	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 107 008	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 379 981
AE engagées en 2021 (E2) 126 598 543	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 123 660 543	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 2 938 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 3 317 981
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 3 260 856
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 57 125

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les **engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 s'établissent à 3 317 981 € en CP dont 2 227 801 € (hors engagement pluriannuels)** qui bénéficient d'un report de CP en 2022.

Le montant total des charges à payer est de **753 861 € en CP**.

Il correspond principalement à des dépenses réalisées en toute fin d'année 2021 : des campagnes de vaccination à l'attention des Français de l'étranger, des prestations de conversion de passe sanitaire, l'organisation de la 35ème session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger et le versement des indemnités des conseillers à l'AFE suite à leur participation à cette session, l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2022 et enfin le développement de projets de modernisation de l'administration consulaire (le registre de l'état civil électronique dont le dernier déploiement doit intervenir en 2022 et la nouvelle solution de vote par internet dans le cadre des élections législatives de 2022).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à **1 523 940 € en CP**, et correspond en très grande majorité à des dépenses liées à des projets informatiques dont le registre de l'état civil électronique, le vote par internet mais aussi des projets dans le domaine des Français de l'étranger (Rendez-vous, Circé, Electis,...) ;

Le reste correspond à des dépenses liées à la vaccination et aux passes sanitaires, ainsi qu'au paiement de l'acheminement des titres d'identité sécurisés pour le dernier trimestre 2021.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	30 467 000 45 993 680	211 718 436 213 337 897	181 251 436 167 344 217	30 768 000 44 131 998	212 019 436 211 476 214

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	181 251 436	167 344 217	181 251 436	167 344 217
Rémunérations d'activité	147 045 116	136 864 594	147 045 116	136 864 594
Cotisations et contributions sociales	33 345 269	29 793 322	33 345 269	29 793 322
Prestations sociales et allocations diverses	861 051	686 301	861 051	686 301
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 867 000	13 422 365	10 168 000	11 760 005
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 867 000	13 422 365	10 168 000	11 760 005
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 016 381		791 084
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 016 381		791 084
Titre 6 : Dépenses d'intervention	20 600 000	31 554 934	20 600 000	31 580 909
Transferts aux ménages	17 000 000	27 325 786	17 000 000	27 335 761
Transferts aux autres collectivités	3 600 000	4 229 148	3 600 000	4 245 148
Total	211 718 436	213 337 897	212 019 436	211 476 214

ACTION 1 – CREDITS DE FONCTIONNEMENT

POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)

Dotation en LFI : 2,32 M€

Consommation AE : 1,97 M€

Consommation CP : 1,8 M€

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. Dans le détail, la répartition des dépenses 2021 s'est établie comme suit :

- **Indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger (CFDE)** et allocations d'assurance : **1,71 M€**. Ces indemnités sont versées deux fois par an, chaque début de semestre. La différence entre la programmation et les versements effectivement réalisés s'explique par la diminution des indemnités allouées

suite à la non-participation de certains élus aux conseils consulaires et par l'absence de présentation systématique des attestations d'assurance requises.

- **Remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur venue aux sessions : 0,08 M€ en AE.** Comme en 2020, la crise sanitaire a fortement affecté l'organisation des deux sessions annuelles de l'AFE en Paris. En raison des restrictions de déplacements internationaux et des confinements, la 34^{ème} session de mars s'est tenue en distanciel dans sa totalité ; les élus ne se sont donc pas déplacés. La 35^{ème} session, initialement prévue en octobre, a dû être décalée à la mi-décembre en raison de l'organisation tardive des élections des conseillers AFE début décembre. Cette session, la première de la nouvelle mandature, s'est tenue à la fois en présence et à distance (visioconférences) pour permettre à la majeure partie des élus de participer aux débats. Pour toutes ces raisons, le montant des remboursements reste inférieur à ceux de 2019, bien que proche des montants de 2020. En raison du calendrier de fin de gestion, seules les AE ont pu être engagées en 2021. Ces dépenses ont été soldées tout début 2022.
- **Fonctionnement : 0,18 M€ en AE et 0,08 M€ en CP.** Ces dépenses concernent l'organisation en centrale des élections sénatoriales, des deux sessions annuelles de l'AFE (location de matériel informatique, recrutement d'assistants, sécurité, mobilier, etc.) ainsi que les coûts liés à la maintenance du site internet de l'AFE et à l'hébergement des boîtes de messagerie des conseillers. Elles sont en très légère hausse par rapport à 2020. L'organisation des sessions de l'AFE a été fortement affectée par la pandémie. La session de mars, organisée en distanciel, a coûté 58 k€. En revanche, le coût de l'organisation hybride (en présence/à distance) de la session de décembre a été plus onéreux : en effet, aux prestations habituelles est venue s'ajouter celle de la retransmission audiovisuelle des séances et la mise en place d'un dispositif de vote permettant à la nouvelle assemblée constitutive d'élire ses membres dirigeants. Ici aussi, en raison du calendrier de fin de gestion, seules les AE ont pu être engagées en 2021. Ces dépenses ont été soldées tout début 2022.

POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- **Fonctionnement de l'administration centrale**

Dotation en LFI : 0,3 M€

Consommation AE : 0,07 M€

Consommation CP : 0,07 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires.

Les restrictions de déplacements internationaux et la réduction générale des activités induites par la crise sanitaire expliquent la forte sous consommation de cette enveloppe, en particulier sur l'activité « voyages et missions » (44 k€ consommés en 2021 contre 236 k€ en 2019, année de référence).

- **Service central de l'état civil (SCEC)**

Dotation en LFI : 0,43 M€

Consommation AE : 0,56 M€

Consommation CP : 0,57 M€

En prévision du déploiement progressif du registre de l'état civil électronique (RECE), projet numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil ainsi que toute la gestion qui s'y rattache, la dotation de fonctionnement du service central d'état civil a été réduite ces deux dernières années (950 k€ en LFI 2020, 430 k€ en LFI 2021).

En effet, la mise en œuvre du RECE doit permettre de diminuer les dépenses d'affranchissement du SCEC (85% du budget total) ainsi que des dépenses annexes (15 % du budget : location de matériel pour le courrier, contrats, achats fournitures bureau et de consommables, papier, enveloppes).

En raison de la crise sanitaire, la première phase de dématérialisation de la délivrance du RECE, initialement prévue en octobre 2020, a été mise en service en mars 2021 occasionnant des dépenses d'affranchissement imprévues. Un abondement complémentaire de 166 k€ a été nécessaire afin de couvrir les dépenses du premier trimestre.

- **Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports**

Dotation LFI : 0,83 M €

Consommation AE : 0,5 M€

Consommation CP : 0,43 M€

L'acheminement depuis l'Imprimerie nationale des passeports biométriques vers les postes consulaires en vue de leur remise aux usagers est effectué, depuis le 1er juillet 2015, par Chronopost dans le cadre de la convention signée entre le MEAE et l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et du marché conclu à cet effet entre l'ANTS et Chronopost. Depuis le 18 juin 2021, dans un souci de cohérence du dispositif ainsi que d'amélioration des formalités administratives pour les usagers, l'acheminement direct des nouvelles cartes nationales d'identité a été ajouté à la convention passée avec l'ANTS.

Les titres sont acheminés par Chronopost, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 34 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports biométriques diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

Après une année 2020 particulièrement impactée par la crise sanitaire, l'activité d'acheminement des passeports est remontée à la hausse en 2021, en particulier au second semestre, grâce aux assouplissements des conditions de circulation. En ce sens, la majorité de la dotation a été consommée en AE (0,2 M€). L'émission d'une commande pluriannuelle couvrant 2021-2022 explique la moindre consommation de CP (0,1 M€).

Les **dépenses "Achat de documents"** concernent les commandes annuelles de documents consulaires, principalement auprès de l'Imprimerie nationale (feuillet d'état civil, laissez-passer, procuration de vote, etc). En prévision de la montée en puissance de la dématérialisation de l'état civil (projet RECE), cette enveloppe avait été revue à la baisse en 2020. En 2021, ces crédits ont permis en grande majorité l'achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil (0,29 M€ en AE et 0,33 M€ en CP). Une partie des crédits non consommés ont été redéployés vers d'autres activités, entre autres vers les projets de modernisation de l'administration consulaire (dont le RECE - 116 k€) et le fonctionnement du service central de l'état civil.

- **Adoption internationale (T3)**

Dotation en LFI : 0,06 M€

Consommation AE : 0,02 M€

Consommation CP : 0,00 M€

L'utilisation de la dotation 2021 de la mission de l'adoption internationale a été, comme l'année précédente, conditionnée aux effets de la crise sanitaire qui a successivement frappé les continents et les pays d'origine des enfants adoptés en France au cours l'année. De fait, cette crise a eu des effets directs sur le fonctionnement et les actions de la MAI : annulation de toutes les missions dans les pays d'accueil et réduction drastique des déplacements en régions. Le colloque annuel (Rencontres de la MAI) et la réunion annuelle des opérateurs ont toutefois pu être maintenus en décembre 2021 à la faveur d'un allègement des contraintes sanitaires. En raison du calendrier de fin de gestion, seules les AE ont pu être engagées en 2021. Ces dépenses ont été soldées tout début 2022.

- **Communication**

Dotation LFI : 0,1 M€

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,18 M€

En 2021, le budget dédié à la communication a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde (sur toutes les thématiques consulaire mais également sur les restrictions de voyage et les mesures en vigueur en France et à l'étranger tout au long de la crise sanitaire). La dotation a également permis l'actualisation et la mise en conformité avec la nouvelle charte graphique de l'Etat de tous les visuels, brochures et livrets, la création de guides pratiques et la participation à des conférences spécialisées. L'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire, en direction des Français résidents ou de passage à l'étranger, passe également par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et des partenariats avec des médias et des influenceurs. L'hébergement et la maintenance du simulateur « Retour en France » ont également été financés sur ces crédits avant de migrer sur le site « service-public.fr » en juillet 2021. Enfin, cette dotation a permis l'organisation de deux sessions de journées du réseau consulaire (en janvier puis en juin 2021), en format 100 % virtuel. La session de janvier, dont la préparation a débuté fin 2020, a nécessité un renforcement des crédits dédiés.

- **Entretien des cimetières civils français à l'étranger**

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,12 M€

Consommation CP : 0,12 M€

Le programme 151 s'efforce de prendre en charge l'entretien courant des parties communes ainsi que la réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger lorsque les autorités locales sont défailtantes ou que les familles des défunts font défaut.

Près des deux tiers de la dotation reste consacrée à l'Algérie, le reste étant réparti entre les cimetières civils français situés dans 36 pays, selon leurs besoins.

- **Agences consulaires**

Dotation en LFI : 1,2 M€

Consommation AE : 0,98 M€

Consommation CP : 0,98 M€

Le réseau comprend actuellement près de 500 agences consulaires en activité situées dans 103 pays. En complément de leur rôle d'influence, de représentation et de soutien aux intérêts français à l'étranger, les consuls honoraires assurent un travail de gestion administrative de plus en plus lourd et qui s'apparente aux tâches dévolues aux consulats de plein exercice (remise des passeports, tenue de bureaux de vote, délivrance de documents administratifs).

Les dotations versées par le MEAE, destinées à la prise en charge totale ou partielle des dépenses incompressibles de fonctionnement des agences, permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau.

Depuis 2020, l'activité des agences consulaires a été particulièrement affectée par la crise sanitaire. Des agences ont été contraintes de fermer alors que d'autres ont été bien plus sollicitées qu'à l'accoutumée. En 2021, bien que l'on observe une certaine reprise de l'activité des agences, le niveau de délivrance des documents administratifs n'est pas revenu à celui constaté en 2019 alors qu'à *contrario*, les demandes d'aide d'urgence, difficiles à chiffrer et chronophages, ont augmenté. La crise sanitaire a également entraîné des retards dans la nomination des nouveaux consuls honoraires, laissant certaines agences vacantes. La combinaison de tous ces facteurs permet d'expliquer que l'ensemble des crédits n'ait pas pu être consommé en totalité en 2021.

Il est néanmoins important de noter qu'en 2021, comme en 2020, c'est la solidité et l'étendue du réseau des agences consulaires qui ont permis aux postes diplomatiques et consulaires de pouvoir absorber la charge de travail supplémentaire engendrée par la crise sanitaire.

- **Lutte contre la fraude**

Dotation en LFI : 0,03 M€

Consommation AE : 0,01 M€

Consommation CP : 0,01 M€

Les crédits dédiés à la lutte contre la fraude ont vocation à permettre aux postes diplomatiques et consulaires de s'équiper en matériel de détection de la fraude documentaire, de vérifier l'authenticité des actes d'état civil étrangers, de rémunérer les avocats conseils auprès des ambassades et consulats pour la rédaction d'études juridiques et de s'abonner à des bases de données permettant de vérifier la situation des usagers.

Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire et les conséquences qu'elle a engendrées (fermeture de frontières, limitation des déplacements, baisse de la demande de visas, etc) a limité cette activité, impliquant une sous-consommation des crédits alloués aux postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la lutte contre la fraude.

- **Autres dépenses**

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 3,25 M€

Consommation CP : 2,8 M€

Depuis mai 2021, le MEAE s'est pleinement mobilisé pour mettre en œuvre des campagnes de vaccination à l'attention des Français de l'étranger et des agents de l'Etat dans les pays où des vaccins reconnus par l'Agence Européenne du Médicament (AEM) n'étaient pas disponibles. Selon l'urgence de la situation, certaines ambassades ont mis en place localement des campagnes vaccinales. Néanmoins, dans le souci de démultiplier notre action et prenant en compte le fait que les postes concernés ne disposaient pas toujours des moyens nécessaires à l'organisation de ces campagnes, le recours à un prestataire extérieur a été préconisé.

En parallèle, en août 2021, un dispositif a été mis en place pour permettre à tous les Français vaccinés à l'étranger par un vaccin reconnu par l'AEM et listé par l'OMS de bénéficier d'un QR code pour activer leur passe sanitaire. Au total, depuis le début de ces opérations, ce sont plus de 71 000 injections vaccinales qui ont été réalisées sur l'ensemble des continents et 300 000 QR codes qui ont été délivrés.

Ces campagnes ont pu être mises en œuvre grâce à une partie du report des crédits obtenus dans le cadre du dispositif de soutien aux Français à l'étranger fragilisés par la crise sanitaire (loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative - 2,9 M€ en AE pour la vaccination et 280 k€ en AE pour les passes sanitaires).

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Dotation en LFI AE : 3,96 M€

Dotation en LFI CP : 4,26 M€

Consommation AE : 4,9 M€

Consommation CP : 3,7 M€

En 2021, la DFAE a poursuivi les différents chantiers de modernisation et de transformation numérique visant à améliorer le service rendu aux usagers et aux agents des services consulaires.

Dans le **domaine des Français à l'étranger**, la dépense (1,31 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) a concerné la consolidation et la poursuite des évolutions de l'application ELECTIS, pour les élections consulaires de 2021 et dans la perspective des échéances électorales de 2022. Cette application a également fait l'objet de développements afin de prendre en compte la réforme des procurations (déterritorialisation de la demande de procuration). Des travaux ont également été menés avec le ministère de l'Intérieur afin de proposer la démarche en ligne Maprocuration.fr aux Français de l'étranger.

L'application REGISTRE a également fait l'objet de nouveaux développements avec la mise en place d'un nouveau formulaire de contestation en cas de discordance avec l'INSEE de l'état civil d'un usager né à l'étranger. Des travaux d'adaptation ont également été nécessaires dans le cadre de la démarche en ligne d'inscription au Registre, suite à la modernisation de la plateforme d'échange de Service-Public. En collaboration avec l'ANTS, le système TES, permettant le recueil des demandes de passeports, a été modernisé et adapté pour permettre le recueil des demandes des nouvelles cartes d'identité.

La DFAE a aussi travaillé sur la refonte de l'application CIRCE2 (gestion des dossiers des détenus) et sur la problématique de la prise de rendez-vous auprès des services consulaires. Le logiciel de recouvrement des pensions alimentaires Isupport, développé par l'Union européenne a été intégré et mis à disposition de la DFAE.

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE continue d'enrichir l'**infocentre OSCAR** (consommation de 49,7 k€ en AE=CP), outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes.

Le développement du **registre de l'état civil électronique (RECE)**, projet numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil ainsi qu'à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, s'est poursuivi en 2021 (consommation de 1,34 M€ en AE et 896 k€ en CP). Une première phase de dématérialisation de la délivrance des actes a été mise en service le 12 mars 2021 : désormais les usagers (Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil hors de France) peuvent demander un extrait ou une copie d'acte en ligne sur service-public.fr et le recevoir au format numérique en retour sur leur espace documentaire plus simplement et plus rapidement. Le développement du projet avait été fortement ralenti en 2020 en raison des confinements (fermeture de plateau de développement). La sécurisation de la trajectoire du projet dans le délai convenu (dernière étape au 1er semestre 2022) a nécessité un renforcement du budget dédié en 2021 (+774 k€ en AE et +171 k€ en CP).

Le **vote par internet** (consommation de 1,6 M€ en AE et 1,3 M€ en CP) est une des modalités de vote mise en place pour les Français de l'étranger dans le cadre des élections consulaires et législatives, afin de faciliter leur participation à la vie démocratique de notre pays. L'année 2021 a été marquée par la tenue des élections des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires, initialement prévues en mai 2020 et reportées en raison de la crise sanitaire. Cette modalité a été plébiscitée par nos compatriotes, plus de 85 % des votants y ayant eu recours. Les CP prévus pour ce scrutin ont été sous-consommés (-78 k€). En effet, la dépense pour l'envoi de codes de vote par SMS s'est révélée inférieure à la demande initialement exprimée.

Concernant les élections législatives de 2022, suite à l'attribution du nouveau marché en septembre 2020 à la société Voxaly-Docaposte, le besoin budgétaire pour 2021 a été affiné et le calendrier des engagements réajusté, faisant apparaître un besoin complémentaire de 485 k€ en AE (engagement du paiement de l'envoi des codes de vote par SMS et courriels, initialement prévu en 2022). En parallèle, en raison d'un léger glissement du calendrier, les prestations d'audit ont été réévaluées à la baisse induisant un besoin moindre en CP (-60 k€ environ). Le projet est à présent entré dans sa phase finale. Le prochain grand jalon concerne l'homologation du système de vote qui devrait intervenir fin mars 2022.

Enfin, le **nouveau centre de contact Service France Consulaire** (consommation de 562 k€ en AE et 346 k€ en CP) a été mis en service en octobre 2021. Joignable par courriel ou par téléphone, il permet aux Français de l'étranger d'obtenir sans délais une information et une assistance pour initier leurs démarches administratives. Hébergé dans les locaux du MEAE, le plateau de réponse est opéré par le prestataire Teletech International (qui fournit l'infrastructure technique et les ressources humaines pour la réponse de niveau 1), et piloté par une équipe d'agents du MEAE. Un accord-cadre est également passé avec Orange pour la collecte des appels à l'étranger (sans surcoût pour les usagers). La phase pilote prévoyait l'ouverture du service à 5 pays (Croatie, Danemark, Irlande, Slovaquie et Suède).

Au vu des résultats encourageants (taux de décroché de 98 %, satisfaction des ambassades pilotes, utilisation croissante par les usagers), le périmètre sera progressivement élargi aux autres pays d'Europe en 2022. Du fait de l'ouverture au public retardée (principalement en raison de la situation sanitaire), la totalité des CP alloués en 2021 n'a pas été consommée (-139 k€). A contrario, l'accord-cadre passé avec Teletech International courant finalement jusqu'en avril 2022, un abondement en AE a été nécessaire à hauteur de 77 k€.

POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 0,45 M€

Consommation AE : 1,52 M€

Consommation CP : 1,53 M€

L'année 2021 a été principalement marquée par la tenue les 29 et 30 mai de l'élection des conseillers des Français à l'étranger et des délégués consulaires, initialement prévue en 2020 et reportée en raison de la pandémie de Covid-19. Outre les modalités de vote classiques, les Français de l'étranger avaient la possibilité de recourir au vote par internet. Des élections consulaires partielles ont dû être organisées le 7 novembre dans les trois circonscriptions ou le contexte sanitaire et des mesures de confinement strict n'avaient pas permis leur tenue (deux en Inde et une à Madagascar). Par ailleurs, les élections des Sénateurs représentant les Français établis hors de France puis des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger se sont respectivement tenues le 26 septembre et le 5 décembre 2021.

Les crédits initialement prévus en LFI pour 2020 à hauteur de 2,2 M€ ont été reportés en 2021 et sont venus compléter la dotation de 447 k€ en LFI 2021, compte-tenu du décalage des élections consulaires à 2021 au lieu de 2020. S'agissant d'élections spécifiques aux Français établis hors de France, aucune contribution n'était attendue du ministère de l'intérieur.

Administration centrale

Consommation AE : 0,74 M€

Consommation CP : 0,75 M€

Les crédits centraux ont principalement été utilisés dans le cadre d'opération de communication et d'information à l'attention des Français de l'étranger pour ces élections, de dépenses pour l'envoi d'enveloppes de scrutin et de matériel électoral aux postes ainsi que pour l'organisation en centrale des soirées électorales. Pour mémoire, conformément à la réglementation, la propagande pour ces élections a été entièrement dématérialisée et mise à la disposition des électeurs sur le site internet des postes. De même, les courriers de convocation leur ont été envoyés par courrier électronique, et aux seuls électeurs ne disposant pas d'une adresse mail, par voie postale.

En parallèle, les préparatifs des élections présidentielle et législatives de 2022 ont débuté en 2021. Il s'agissait essentiellement d'opérations de communication à l'attention des électeurs.

Étranger

Consommation AE : 0,78 M€

Consommation CP : 0,78 M€

Des crédits ont été délégués à l'étranger afin de leur permettre l'organisation des élections consulaires (location de locaux le cas échéant, prestations de gardiennage et de sécurité, achat de consommables, tournées consulaires pour le recueil de procurations, remboursement des frais de campagne des candidats pour l'impression des bulletins et des affiches) et sénatoriales (transmission à l'unique bureau de vote à l'urne ouvert à Paris des plis de vote par anticipation des membres du collège électoral).

En raison du contexte, par mesure de sécurité et grâce au possible recours au vote par internet, le dispositif de bureaux de vote des élections consulaires a finalement dû être réduit, essentiellement dans les capitales, induisant ainsi une sous-consommation des crédits. Certains postes ont profité de ce reliquat pour débiter les préparatifs des élections présidentielle et législatives de 2022 (achat d'urnes, d'isoloirs, réservations de locaux).

ACTION 1 – CREDITS D'INTERVENTION

Adoption internationale

Dotation en LFI : 0,6 M€

Consommation AE : 0,36 M€

Consommation CP : 0,36 M€

Les crédits d'intervention de la mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent les objectifs qui suivent :

- le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et réglementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- l'accompagnement des adoptés dans un contexte de recherche de leurs origines et proposé dans le cadre d'un projet pilote associatif ;
- les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale ;
- le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires retenus comme prioritaires en appui à la promotion ou la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2021, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 251 k€ quatre conventions annuelles d'objectifs et de moyens, de valider le versement des deuxièmes tranches de deux conventions triennales d'objectifs et de moyens, l'octroi d'une subvention au bénéficiaire de quatre opérateurs associatifs, et de deux ONG œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et de l'Université d'Angers pour la réalisation d'une étude post doctorale historique sur les pratiques illicites en matière d'adoption internationale. Ce soutien financier s'est accompagné d'un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics après remise des comptes rendus et justificatifs. La dépense a été atténuée en gestion 2021 à hauteur de 114 k€ : en effet, des subventions versées en 2020 ont été remboursées, les objectifs fixés n'ayant pas été remplis.

Les crédits de coopération, transférés en 2019 sur le P151, ont permis de financer à hauteur de 223 k€ dix-huit projets soutenus par nos SCAC et/ou consulats issus de dix pays d'origine considérés comme prioritaires par la MAI (Colombie, Haïti, Honduras, Madagascar, Niger, Sénégal, Thaïlande, Togo, Vietnam, Chili). La MAI a fait connaître son intérêt pour des projets liés à la conservation des archives des dossiers d'adoption par les autorités centrales des pays d'origine afin de pouvoir répondre aux demandes de recherche des origines formulées par les personnes adoptées dans ces pays. Ainsi, deux des projets de coopération reçus respectivement du Sénégal et du Togo sont spécifiques à la recherche des origines. Un projet de webinaire régional en Amérique Latine a permis de favoriser les échanges en matière de bonnes pratiques entre les autorités centrales. Les autres financements concernent des projets participant à la prévention des abandons d'enfants, de leur réintégration familiale ou de leur accueil d'urgence.

Rapatriements et hospitalisations

Dotation en LFI : 0,8 M€

Consommation AE : 0,85 M€

Consommation CP : 0,85 M€

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Ce poste de dépense est par nature variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2021 est équivalent à celui de 2020, mais le montant global dépensé pour cette activité a fortement augmenté (0,85 M€ en 2021 contre 0,55 M€ en 2020). Ainsi, 184 personnes ont été rapatriées, contre 187 en 2020. Parmi nos ressortissants rapatriés, 51 l'ont été pour raison médicale[*] (parmi eux 7 évacuations sanitaires urgentes) et 133 compatriotes en situation d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 44 personnes. De nombreuses personnes indigentes ont par

ailleurs été aidées afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France ou une association (autre que France Horizon) : 48 compatriotes ont ainsi été accueillis par leur famille en 2021, et 11 personnes par une association. Enfin, 27 bacheliers français boursiers de l'AEFE ont pu bénéficier d'un rapatriement pour études supérieures en France (+23 % par rapport à 2020).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de nombreux paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens notamment en raison de la crise sanitaire, etc.). En 2021, le rapatriement le moins cher (pour indigence sans accompagnement paramédical, en provenance d'Agadir) a coûté 225 € et le plus onéreux (évacuation sanitaire en avion médicalisé depuis Kinshasa) s'est élevé à un peu plus de 100 k€, soit un delta conséquent. La recherche systématique de financements annexes (solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, assurance) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité

**Les rapatriements sanitaires mentionnés ici ne concernent pas les cas de Covid-19, qui ont été gérés par le Centre de Crise et de Soutien du MEAE.*

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans certains cas, lorsqu'un Français nécessite d'être hospitalisé en urgence, le MEAE peut prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation de nos compatriotes à l'étranger.

Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais accordée sur engagement de remboursement.

Au cours de l'année 2021, 23 hospitalisations à l'étranger ont été prises en charge (contre 7 hospitalisations en 2020). Cette augmentation est liée à la crise sanitaire, les rapatriements étant parfois plus lents voire impossibles à organiser, ce qui rend l'hospitalisation sur place nécessaire.

Subventions aux organismes d'aide

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2021. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Dotation en LFI : 0,38 M€

Consommation AE : 0,5 M€

Consommation CP : 0,5 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 – article L.766-2-3 – a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie, dite "aidée", qui a pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'Etat prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale

prévoit que le budget de l'action sanitaire et sociale est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2021, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Une dotation complémentaire de 0,135 M€ a été attribuée en cours de gestion portant la subvention totale à 0,5 M€. Ce dispositif a bénéficié à 2 156 adhérents en 2021 (contre 2 097 en 2020) pour un coût au titre des allègements de cotisations d'environ 3,9 M€.

Aide sociale

Dotation en LFI : 16,2 M€

Consommation AE : 26,9 M€

Consommation CP : 26,9 M€

Comme en 2020, l'aide sociale a particulièrement été impactée par la pandémie de Covid-19. Sur l'année 2021, alors que 16,2 M€ étaient prévus en LFI 2021 (soit 15,6 M€ après réserve), ce sont finalement près de 27 M€ qui ont été alloués aux Français de l'étranger en difficulté.

En mars 2021, la Commission Permanente pour la Protection Sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) a accordé près de 14,8 M€ d'aide sociale aux postes. A l'occasion de cette commission, après une année 2020 marquée par la baisse de taux de base dans plusieurs pays (Amérique du Nord, partie de l'Amérique du Sud, Europe), il a été décidé un relèvement des taux de 123 postes, ce qui, à revenus comparables, a généré une hausse des allocations versées. En exécution, 14,9 M€ ont ainsi été consommés sur les crédits d'aides sociales directes et au titre des aides ponctuelles en 2021.

En complément, et afin de répondre aux besoins accrus de nos compatriotes fragilisés par la crise sanitaire, le secours occasionnel de solidarité (SOS), mis en place fin avril 2020 dans le cadre du dispositif de soutien aux Français de l'étranger, s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. Pour ce faire, il a été exceptionnellement obtenu un report d'une partie des crédits d'aide sociale octroyés dans le cadre de la LFR3 de 2020 qui n'avaient pas pu être consommés l'année précédente. Ceci a permis de porter l'aide sociale à 26,9 M€ en 2021. S'agissant du SOS, ce sont plus de 12 M€ qui ont été consacrés à approximativement 10 000 de nos compatriotes via l'attribution de plus de 82 000 SOS.

Par type d'aide, les dépenses 2021 ont été ventilées de la façon suivante :

		Bénéficiaires identifiés lors de la CPPSFE	Montants versés en M€
Aides sociales directes	Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 889	6,5
	Allocations pour les handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 623	6,2
	Allocations à durée déterminée (ADD)	40	0,1
	Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	496	0,8
	Prestation d'assistance consulaire (PAC)	105	0,3
Aides ponctuelles	Secours occasionnels (SO)	/	1
	Aides exceptionnelles (AE)	/	0,04
TOTAL aides sociales directes et ponctuelles		4 153*	14,9
	Secours occasionnel de solidarité (SOS)**	/	12

TOTAL GENERAL	/	26,9
----------------------	----------	-------------

**hors bénéficiaires SO et AE qui ne sont pas identifiés en CPPSFE*

*** 82 000 aides en nombre de mois versés*

Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)

Dotation en LFI : 0,41 M€

Consommation AE : 2,06 M€

Consommation CP : 2,08 M€

Partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits ouverts initialement en 2021 pour le soutien aux OLES se sont révélés insuffisants compte-tenu de la poursuite de la crise sanitaire : ils s'élevaient à 0,41 M€ en LFI. Grâce notamment au redéploiement partiel des crédits du STAFE, ce sont finalement 2 M€ de subventions qui ont été allouées à 123 associations venant en aide aux Français touchés par la crise (contre 108 associations en 2020).

Ainsi, comme en 2020, des associations venant en aide à nos compatriotes en difficulté mais n'ayant jamais reçu de subvention OLES avant 2020 ont pu être soutenues, notamment celles apportant une aide aux familles d'autoentrepreneurs français touchés par la crise.

Centres médico-sociaux (CMS)

Dotation en LFI : 0,2 M€

Consommation AE : 0,29 M€

Consommation CP : 0,29 M€

En 2021, 0,2 M€ ont été inscrits en loi de finances au titre des centres médico-sociaux (CMS).

Au total, 0,29 M€ ont été versés aux CMS, sous forme de délégation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

11 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2021 (contre 9 en 2020) : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bamako, Bangui, Brazzaville, Bujumbura, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local. Deux autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Conakry et Lomé.

Les crédits de fonctionnement et subventions accordés ont été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux lourds. Les CMS ont également reçu des dotations complémentaires de la part du Centre de Crise et de Soutien du MEAE, sur le programme 105, afin de faire face aux besoins persistants liés à la crise sanitaire du Covid-19.

Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 0,92 M€

Consommation CP : 0,92 M€

Le fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) a été créé en 2018 en relève du dispositif de la réserve parlementaire. Le STAFE repose sur l'attribution de subventions sur les crédits du P 151 aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique. Il contribue au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones.

En 2021, les crédits alloués à la campagne STAFE s'élevaient à 2 M€ en LFI. Avec la poursuite de la crise sanitaire et la nécessité de soutenir davantage les Français particulièrement touchés par la crise, les critères d'attribution des subventions STAFE ont évolué pour privilégier les associations qui en avaient le plus besoin (celles avec un budget ne dépassant pas 1 M€) et les projets bénéficiant très largement aux Français de l'étranger.

La commission consultative du STAFE a ainsi octroyé 0,93 M€ de subventions à 129 projets associatifs. Deux projets n'ayant pu être réalisés en cours d'année, la consommation s'est finalement établie à 0,92 M€. Le reliquat disponible a permis de renforcer le soutien aux associations venant en aide aux Français de l'étranger en difficulté.

ACTION

02 – Accès des élèves français au réseau AEFE

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		104 754 393	104 754 393		104 754 393	104 754 393
		80 462 530	80 462 530		80 462 530	80 462 530

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	104 754 393	80 462 530	104 754 393	80 462 530
Transferts aux ménages	104 754 393	80 462 530	104 754 393	80 462 530
Total	104 754 393	80 462 530	104 754 393	80 462 530

Aide à la scolarité

Dotation en LFI 2020 : 104,75 M€

Consommation en AE : 80,46 M€

Consommation en CP : 80,46 M€

En 2021, 104,75 M€ étaient ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, soit 100,56 M€ disponibles après réserve.

Toutefois, la dotation versée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) s'est élevée à 80,46 M€, dont 0,31 M€ au titre de l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASESH). En effet, le versement exceptionnel de 140,8 M€ en gestion 2020, dans le cadre du plan d'urgence, alors que la dépense effective s'était finalement établie à 89,2 M€ (du fait d'un décalage de calendrier de la campagne, d'un moindre besoin sur les bourses parascolaires et d'un effet de change favorable) a induit une forte augmentation en 2020 des excédents de trésorerie de l'opérateur constitués sur les crédits versés par l'Etat au titre des aides à la scolarité. Dans un souci de résorption progressive de cet excédent de trésorerie, un ajustement a été acté.

L'exécution 2021 des aides à la scolarité de l'AEFE s'établissant à 102,57 M€, la subvention du programme 151 a été complétée par un prélèvement de 22,1 M€ sur les excédents de trésorerie à ce titre.

Principaux résultats en matière d'aide à la scolarité en 2021

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des effets de la crise sanitaire mondiale. Bien que le nombre de bénéficiaires de bourses ait baissé (24 851 en 2021 contre 25 494 l'année précédente) suite à des départs d'élèves boursiers d'établissements du réseau, ce sont 107,21 M€ qui ont été attribués en commission nationale à l'occasion de la campagne de bourses 2021 (rythme nord en 2020/2021 et rythme sud en 2021), soit une augmentation de 5,7 % par rapport à la campagne précédente.

En effet, les effets conjugués de la pandémie et des situations économiques locales ont entraîné une forte augmentation des frais de scolarité par les établissements (+5,6 % dans le rythme nord, qui rassemble la majeure partie du réseau). Le soutien marqué au Liban, qui traverse une situation de crise économique et financière sans précédent, a engendré une très forte augmentation des versements (10 % de l'enveloppe budgétaire soit 9,6 M€ - le coût moyen des frais de scolarité par élève est passé de 4 200 € à 8 300 € en un an). Par ailleurs, en raison du décalage du calendrier des campagnes de bourses en 2020, le solde de l'exercice 2020 a été versé sur l'exercice 2021 (3,9 M€).

Il convient de noter que la fermeture des certains établissements a réduit les montants des bourses parascolaires attribuées, minorant la consommation en 2021 (-3,6 M€). De même, l'évolution des taux de change a été favorable à l'euro ce qui a réduit le montant effectivement attribué (-5 M€).

Enfin, le dispositif d'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASESH) a été étendu, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 avec la suppression de la condition de boursier : ainsi, toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant (boursier ou non) en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau est éligible à ce dispositif, indépendamment des revenus des parents. En 2021, cette mesure a bénéficié à 111 élèves pour un montant s'élevant à 464 k€.

ACTION

03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035	393 896	55 928 931	55 535 035	393 896	55 928 931
	56 072 400	142 333	56 214 733	56 072 400	173 024	56 245 424

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	55 535 035	56 072 400	55 535 035	56 072 400
Rémunérations d'activité	46 871 032	45 859 525	46 871 032	45 859 525
Cotisations et contributions sociales	8 426 948	9 982 915	8 426 948	9 982 915
Prestations sociales et allocations diverses	237 055	229 960	237 055	229 960
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	393 896	30 559	393 896	61 249
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	393 896	30 559	393 896	61 249
Titre 5 : Dépenses d'investissement		111 774		111 774
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		111 774		111 774
Total	55 928 931	56 214 733	55 928 931	56 245 424

Les crédits du fonds de concours « remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » concernent la mise en œuvre de trois projets pluriannuels FSI (Fonds de Sécurité Intérieure). Ces projets font l'objet d'un conventionnement avec le ministère de l'intérieur (direction générale des étrangers en France), autorité responsable de ces Fonds.

Les trois projets FSI ont été renouvelés pour une période de deux ans (2020-2021) subventionnés par les fonds européens 2014-2020 et ont pris fin le 31/12/2021. Ils concernent :

- la formation des agents des services des visas ;
- la rénovation des services des visas ;
- et les missions d'audit des services des visas notamment dans le cadre de l'externalisation de la collecte des demandes de visa.

En raison de la crise sanitaire et des restrictions des déplacements internationaux, ces crédits n'ont pas pu, dans leur grande majorité, être utilisés conformément aux prévisions établies dans le cadre des projets FSI :

- pour les actions de formation des agents des services des visas : seules deux missions de formation à l'utilisation de l'application France Visas dans le cadre du déploiement des postes précurseurs (Dakar et Koweït) ont été organisées en 2021 ;
- pour les missions d'audit des services des visas : une seule mission d'appui, audit et contrôle de l'externalisation a été réalisée en 2021 ;
- pour les travaux de réhabilitation des services des visas dans les postes où la France représente un autre État membre : trois postes (Azerbaïdjan, Comores, Soudan du Sud) en ont été bénéficiaires en 2021.

La direction générale des étrangers en France (DGEF - autorité nationale responsable) a présenté le cadre du nouveau fonds européen 2021-2027 qui impose un seuil minimal par projet de 500 000 € pour le FAMI (fonds asile et migration) et 300 000 € pour le fonds d'Instrument de Gestion Frontières et Visas (IGFV anciennement intitulé FSI – fonds de sécurité intérieure). Ces subventions ne feront plus l'objet d'avance, mais des demandes d'acompte pourront être faites annuellement et à condition que le porteur ait dépensé 25 % du montant total du projet.

Le projet FAMI concernant les vérifications d'actes d'état civil pour des demandes de visa déposées dans le cadre des procédures de regroupement familial OFII et de réunification familiale OFPRA a pris fin le 31 décembre 2020 et ne pourra pas être renouvelé du fait du seuil trop élevé imposé par la Commission.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	140 797 600	140 797 600	105 310 000	105 310 000	80 462 530	80 462 530
Transferts	140 797 600	140 797 600	105 310 000	105 310 000	80 462 530	80 462 530
Universités et assimilés (P150)					45 000	45 000
Transferts					45 000	45 000
Total	140 797 600	140 797 600	105 310 000	105 310 000	80 507 530	80 507 530
Total des transferts	140 797 600	140 797 600	105 310 000	105 310 000	80 507 530	80 507 530

En 2021, l'enveloppe budgétaire initiale est portée à 104,75 M€ en LFI (soit 105,31 M€ comme en 2020, minorés d'un amendement de 0,56 M€). Après application de la réserve de précaution, 100,6 M€ sont effectivement disponibles. L'écart entre la prévision et la consommation s'explique par une mesure de régulation des excédents de trésorerie sur les aides à la scolarité constitués par l'AEFE (voir action 2).